



LOISIRS  
SOLIDARITE  
RETRAITES  
RATP



B  
U  
L  
L  
E  
T  
I  
N

éditorial

## LSR INTERPELLE LES POUVOIRS PUBLICS...

L'ASSEMBLÉE générale au Cap d'Agde a adopté une charte revendicative correspondant à la vocation et à la nature de l'activité de LSR, ce que nous appelons : "LSR pas neutre".

Une partie de ces revendications sont en quelque sorte "le tronc commun" et ont un caractère national.

C'est pourquoi, sur la base de ce que LSR représente (plus de 100 associations en France), du constat de la situation sociale et de son aggravation donc, des difficultés pour les retraités de réaliser autant qu'ils le voudraient leurs besoins culturels, nous avons fait connaître nos revendications et suggestions des associations tant en ce qui concerne l'étendue des droits que devrait donner la carte *Vermeil*, ou encore ce que devrait être la qualité d'un réel service public.

Nous avons bien sûr demandé des réponses et précisé que présentement, nous soutenions les initiatives, particulièrement celles de l'UCR-CGT, qui exigent des moyens pour vivre et une protection pour se soigner.

**La Fédération LSR s'est adressée au Secrétaire d'Etat, M. Hervé Gaymard, chargé de la santé et de la Sécurité sociale, ainsi qu'au P-DG de la SNCF.**

*Extrait de la lettre adressée au Secrétaire d'Etat :*

"Monsieur le Ministre,

Ces activités de loisirs et solidarité ont pour objet (article II de nos statuts) : "... de lutter contre l'ennui, la solitude et l'isolement...", aider à ce que les retraités, pré-retraités ne soient pas coupés de la vie sociale.

**Or, nous constatons que même les initiatives de cette nature qui font partie de réponses aux besoins et aspirations quotidiens, sont souvent difficiles d'accès. Et cela pour une raison dominante qui touche le plus grand nombre : le manque de moyens.**

Ce constat est pour nous un signe inquiétant d'une situation sociale qui s'aggrave d'une part, et par ailleurs n'est pas acceptable pour des millions de retraités qui ont précisément contribué à construire ce pays.

Alors que nous savons que le découvrir de façon vivante est un enrichissement qui ne doit pas être "interdit de fait" mais qui précisément doit permettre d'être présent encore longtemps dans la société.

**Nous considérons que des activités à caractère social de "loisirs" conduisent à se préoccuper des moyens pour les réaliser.**

Nos associations - dans les départements où localités où elles existent - agissent pour un meilleur cadre de vie, pour la sécurité et l'environnement.

**Pour ce qui concerne notre Fédération, nous voudrions vous communiquer quelques aspects particuliers qui sont liés au développement de notre activité :**

**1 - En ce qui concerne les transports, nous estimons :**

✓ que la carte *Vermeil* soit délivrée gratuitement à tous les retraités, pré-retraités et à leurs conjoints quelque soit leur âge, sur présentation de leur titre de pension ou d'un justificatif ;